



Public concerné

Sapeurs-pompiers en activité

Prérequis

Être titulaire de l'unité de valeur équipier prompt-secours sapeurs-pompiers et à jour de sa formation continue.

Renseignements pratiques

Durée : 4 heures pouvant être organisées en plusieurs séquences espacées.

Nombre de participants : 4 à 10 personnes.

Actualisation : Recyclage tous les 2 ans.

Attestation : Délivrance d'une carte de "Sauveteur Secouriste du Travail".

Modalités pratiques et logistiques

Matériel : L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation

Intervenants : Formateurs sapeurs-pompiers qualifiés en Sauvetage Secourisme du Travail, certifiés par l'Institut National de Recherche et de Sécurité - INRS

Validation : Epreuve certificative finale écrite d'une durée de 15 à 20 mn.

La réussite à l'épreuve certificative finale permet d'obtention d'un certificat SST valable 24 mois.

Documentation : Chaque participant reçoit un livret SST.

Logistique : Places de parking et commerces de restauration à proximité (Restauration non assurée dans la prestation).

Débouchés

Pas de débouché spécifique à l'issue mais apporte une compétence supplémentaire pour l'entreprise.

Objectifs

Dans le cadre de son activité de secouriste en entreprise, être capable de mettre en application ses compétences au profit de la santé, sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées et contribuer ainsi à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Contenu de la formation

Module 1 : Connaître l'entreprise et les risques professionnels

- Situer le cadre juridique de l'activité SST dans l'entreprise ;
- Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise ;
- Situer le rôle du SST en tant qu'acteur de la prévention en entreprise.

Module 2 : Le SST, acteur de la prévention dans l'entreprise

- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention en entreprise ;
- Repérer les situations dangereuses dans le cadre de travail ;
- Informer les personnes désignées dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise, lorsqu'une situation dangereuse est repérée.

Planification

Se renseigner auprès de l'UDSP

Références réglementaires

« Depuis l'arrêté du 16 janvier 2015, les sapeurs-pompiers titulaires de la formation de prompt secours, peuvent obtenir après une mise à niveau de leurs connaissances, le cas échéant, le certificat de sauveteur secouriste du travail en validant uniquement les modules complémentaires spécifiques à la prévention des risques professionnels du programme du certificat de sauveteur secouriste du travail ».

Note de la DGSCGC du 16 décembre 2015

- Code du travail L.4121-1, L.4121-2 & R.4224-15, R.4224-16,
- Circulaire CNMATS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail
- Document de Référence de l'INRS **V8.01/2021**

Accessibilité aux personnes handicapées

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignements, merci de contacter le secrétariat de l'UDSP.